



Genève, le 2 juillet 2025

Le Conseil d'Etat

2150-2025

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
3003 Berne

Concerne : modifications d'ordonnances relevant de l'office fédéral de l'énergie soumises à la décision du Conseil fédéral en novembre 2025

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 14 avril 2025, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Vous trouverez ci-dessous les déterminations de notre Conseil.

Ordonnance sur l'énergie (OEne)

Compte tenu des spécificités de notre territoire, notre gouvernement soutient le développement diversifié des énergies renouvelables, en particulier celles renforçant la production hivernale. Nous saluons ainsi la fixation d'objectifs intermédiaires d'ici 2030.

Comme la Conférence de directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), notre Conseil plaide pour des conditions-cadres favorables au développement des technologies de stockage et de déphasage de l'électricité, indispensable à l'intégration des énergies renouvelables. Hormis les solutions visant la modernisation et l'utilisation efficace du réseau, ce volet reste peu traité dans le droit actuel. Nous recommandons donc de définir des bases légales et des objectifs en la matière.

Concernant les centrales hydroélectriques frontalières, limiter l'indemnisation des mesures d'assainissement à la part suisse risque de retarder les travaux d'assainissement. Afin d'éviter des cas de refus de financement par les pays riverains et, *in fine*, d'affaiblir la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse, la Confédération doit envisager des solutions alternatives et engager le dialogue avec les États concernés pour une prise en charge équitable des coûts.

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)

Notre gouvernement salue le remplacement du bonus d'altitude par un bonus pour l'électricité hivernale, mieux ciblé sur la sécurité d'approvisionnement hivernale. Toutefois, notre Conseil constate que le système de soutien devient complexe. Il recommande ainsi à l'office fédéral de l'énergie (OFEN) de produire une documentation claire et adaptée aux réalités territoriales pour guider les acteurs concernés par le développement des énergies renouvelables.

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE)

Notre gouvernement soutient l'utilisation des données de mesures et de référence du Datahub pour la préparation de mesures d'approvisionnement économique du pays. Comme l'EnDK, notre Conseil estime important que le traitement de cette tâche s'effectue de manière efficiente et que l'accès des cantons aux données nécessaires à leurs tâches soit garanti. Enfin, notre gouvernement appuie l'élargissement de l'usage du Datahub à d'autres tâches d'exécution, notamment celles liées aux gros consommateurs.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

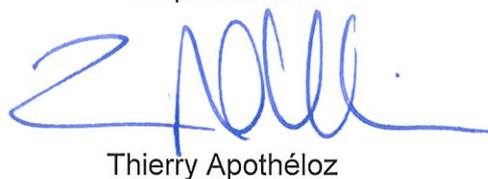
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz